



Arnaud de Broca

Président du Collectif Handicaps

Sur l'apport de l'Europe pour les associations françaises
oeuvrant dans le champ du handicap

1

Le Collectif Handicap regroupe un grand nombre d'associations françaises dans le champ du handicap. Quelles-sont selon vous les intérêts et opportunités que représentent l'Europe pour ces dernières ?

Sur les 80 millions de personnes en situation de handicap en Europe, 12 millions sont citoyens français.

L'Europe influe et impacte durablement notre droit national. On peut penser à la directive Accessibilité relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services mais aussi aux règlements relatifs aux droits des passagers à mobilité réduite dans les principaux modes de transport.

Ses institutions décisionnelles, le Parlement, la Commission ou la Cour de justice de l'Union sont autant d'espaces où le combat pour les droits se porte. En ce sens, l'Europe représente un appui et un amplificateur des voix que nous portons.

Les associations du Collectif Handicaps qui ne sont pas membres du CFHE peuvent aussi nous saisir pour nourrir les réflexions du CFHE qui est membre du Bureau du Forum européen des personnes en situation de handicap, ce qui peut permettre d'étendre la portée et le poids de nos revendications auprès des décideurs européens.

Enfin, l'Europe peut soutenir indirectement les associations à travers les fonds structurels européens, sujet sur lequel le CFHE et le Collectif Handicaps organisent une conférence en juillet.

2

Quels leviers pourraient être actionnés, quels travaux mis en place, pour que les associations françaises puissent mieux se les approprier ?

L'appropriation des enjeux européens passe par une sensibilisation des associations, des personnes en situation de handicap voire de l'ensemble des citoyens. Pour cela les travaux que nous menons ensemble sur les institutions européennes nous permettent de mobiliser nos membres sur les enjeux. Il est nécessaire de faire connaître la charte des droits fondamentaux de l'UE mais aussi la toute dernière Stratégie de l'UE en faveur des droits des personnes handicapées. Ce sont des outils à saisir pour faire avancer les droits des personnes en France.

Plus largement, et même si cela dépasse l'Europe, il est également essentiel que la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées irrigue l'ensemble des travaux de nos associations et du gouvernement.

3

Quels sont les liens et complémentarités entre le champ d'action du CFHE et celui du Collectif Handicaps ?

Le CFHE regroupe plus d'une quarantaine d'associations œuvrant dans le champ du handicap. Il porte leur voix auprès des institutions européennes. Le Collectif Handicaps dont le CFHE est membre regroupe près de 50 associations nationales représentatives des personnes en situation de handicap, de leur famille et des proches aidants.

Les actions que porte le CFHE sont exclusivement tournées en direction de l'Europe et son expertise est unanimement reconnue en ce domaine. Le Collectif Handicaps quant à lui porte la voix de ses membres auprès des décideurs publics français. Pour exemple, au-delà des questions européennes, en 2010, le Comité d'entente des associations représentatives des personnes handicapées et de leurs familles (ancêtre du Collectif Handicaps) avait mandaté le CFHE pour la rédaction du rapport alternatif de la société civile française, et qui a vu son prolongement dans la participation du CFHE à la 12^{ème} pré-session du Comité des droits des personnes handicapées en septembre 2019 à Genève. En ce sens nos actions sont complémentaires dans la poursuite des objectifs que nous portons au niveau politique et institutionnel. Et nous aurons à construire dans le futur des liens encore plus étroits pour garantir une efficacité renforcée auprès des institutions nationales et européennes, dans le souci d'une amélioration des droits des personnes en situation de handicap et de leurs familles.